



## CONCLUSIONS DE L'ATELIER

### **Le partage des expériences: Renforcement des capacités en matière d'instruments juridiques pour la protection et la mise en valeur durable des régions de montagne dans le Caucase**

**Bolzano (Italie), 15 décembre 2005**

Nous, participants de l'écorégion du Caucase (Azerbaïdjan, Géorgie, Iran, Russie et Turquie<sup>1</sup>), à l'atelier sur « Le partage des expériences: Renforcement des capacités en matière d'instruments juridiques pour la protection et la mise en valeur durable des régions de montagne dans le Caucase », tenue à Bolzano (Italie) les 14 -15 décembre 2005 à l'initiative du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Ministère italien de l'environnement et du territoire:

CONSCIENTS que le Caucase, un des grands écosystèmes montagneux de la planète à la riche diversité biologique et paysagère et un des centres les plus anciens de civilisation, constitue une source variée d'écosystèmes, d'espèces et de ressources génétiques et menacé par une considérable pression anthropique;

GARDANT À L'ESPRIT les différentes conditions économiques, sociales et environnementales existant dans les pays;

TENANT COMPTE du principe d'intégrité de l'écorégion du Caucase de par ses dimensions géographiques, environnementales, économiques et sociales;

VISANT à améliorer les conditions économiques, sociales et la qualité de vie des habitants de l'écorégion et tenant compte des liens solides tissés entre les régions de montagne et les plaines;

SOULIGNANT la nécessité d'encourager la participation du public aux initiatives de l'écorégion du Caucase;

TENANT COMPTE des traités multilatéraux pertinents sur l'environnement dont nos gouvernements sont signataires et des instruments non juridiquement contraignants;

VISANT A faire intervenir tous les pays du Caucase, tout autre pays intéressé et les organisations internationales, aux processus de coopération pour la mise au point d'un

---

<sup>1</sup> L'Arménie n'a pu participer pour cause de problèmes techniques.





instrument juridique sur la mise en valeur durable avec un accent particulier sur l'utilisation durable des terres et la protection des écosystèmes montagneux du Caucase;

1. Soulignons le bien-fondé de la promotion du développement durable de l'écorégion du Caucase en améliorant le dialogue et la coopération, notamment par l'élaboration d'un instrument juridique pour la protection et la mise en valeur des régions de montagne du Caucase, tenant compte des principes généralement reconnus et des normes législatives internationales, en particulier de l'intégrité territoriale des états et de l'inviolabilité des frontières nationales reconnues à l'échelle internationale,
2. Apprécions les efforts du PNUE, du Ministère italien de l'environnement et du territoire et de l'EURAC qui ont organisé cet atelier, ainsi que des pays des Conventions Alpine et des Carpates et des autres systèmes montagneux du monde qui ont partagé leurs expériences,
3. Félicitons le travail du PNUE dans l'appui de la mise au point d'instruments législatifs pour la protection de l'écorégion du Caucase dans le cadre de *l'European Mountain Initiative* et recommandons au PNUE de soutenir les initiatives des pays de l'écorégion du Caucase en ce sens,
4. Demandons aux organisations partenaires ENVSEC d'intégrer dans leurs activités les thèmes relatifs à la protection des montagnes du Caucase,
5. Exprimons la nécessité et les avantages de renforcer la coopération pour la mise en valeur durable de l'écorégion du Caucase,
6. Encourageons la participation du Partenariat de la montagne, de *l'European Academy for Research* (EURAC), et d'autres organisations compétentes,
7. Lançons un appel à la Convention Alpine et autres pays, organisations internationales, fondations et organisations de la société civile concernés pour apporter un appui aux initiatives de l'écorégion du Caucase,
8. Saluons les activités du REC Caucase dans la promotion d'une coopération transfrontières intégrée et des stratégies de mise en valeur durable de l'écorégion du Caucase,
9. Invitons les pays du REC à offrir une instance pour un dialogue multipartenaire, à servir de plateforme pour des stratégies communes de mise en valeur durable de l'écorégion du Caucase, et à appuyer le développement des partenariats à cette fin.

---

